



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Voies navigables

Question écrite n° 8851

Texte de la question

M Gerard Istace demande a M le secretaire d'Etat aupres du ministre des transports et de la mer, charge des transports routiers et fluviaux, de bien vouloir l'informer des conclusions du rapport de Mme Chassagne sur les solutions de financement des voies navigables francaises. Parallelement, il souhaite connaitre les intentions du Gouvernement en la matiere.

Texte de la réponse

Reponse. - Les decisions prises en juillet 1987 notamment sur le programme d'investissements relatif a la liaison Rhin-Rhone n'ont pas ete accompagnees de la mise en place des moyens financiers necessaires. Aussi le nouveau Gouvernement a-t-il juge opportun de s'assurer des possibilites de financement de tels investissements, les contraintes budgetaires ne permettant pas de degager des montants suffisants. Une mission a donc ete confiee a Mme Chassagne en vue d'examiner les perspectives de la voie d'eau et d'etudier les differents moyens susceptibles d'apporter une reponse satisfaisante au probleme que pose le financement des infrastructures des voies navigables. Les conclusions definitives ne sont pas encore remises. Un prerapport a ete toutefois depose. Il fait actuellement l'objet d'un examen approfondi dans le cadre d'une concertation interministerielle. Les orientations du Gouvernement en matiere d'infrastructures fluviales ne pourront etre definies qu'a l'issue de cette reflexion.

Données clés

Auteur : [M. Istace Gerard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8851

Rubrique : Transports fluviaux

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 441